

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 7 NOVEMBRE 2018

Le sept novembre deux mil dix-huit, à vingt heures trente minutes, les membres du conseil municipal se sont réunis au lieu ordinaire de leurs séances sous la présidence de Monsieur PAYEN, Maire.

- **Convocation du 29 octobre 2018**
- **Présents** : MM. Payen – Chanteloup – Gaillard - Bouchard - Basset – Malherbes - Peigné - Mazier – Burnouf – Quinette – Goubert – Le Gall.
- **Absents** : Monsieur Remoué - Monsieur Gasselin - Madame Gossé.
- **Secrétaire de séance** : Madame Véronique Goubert.

1. APPROBATION DE LA SEANCE DU 10 SEPTEMBRE 2018

Le compte rendu de la séance du conseil municipal du 10 septembre 2018 est approuvé à l'unanimité.

2. CONSTRUCTION DU POLE JEUNESSE

2.1 - TRAVAUX COMPLEMENTAIRES

Le Maire rappelle la délibération du conseil municipal approuvant le choix des entreprises et ajoute qu'il convient d'approuver des travaux complémentaires examinés en commission d'appels d'offres réunie le mercredi 31 octobre 2018 pour un montant total HT de 23 714,09 € représentant 8,32 % du montant initial. Le montant du nouveau marché est égal à 308 778, 88 € HT toujours inférieur à l'estimatif égal à 314 150 € HT.

Tous les lots sont concernés à l'exception du lot n°5 « Revêtements de sols et muraux ».

Monsieur Chanteloup détaille la nature des travaux modifiés.

- **TS suivant nouveau PC**

ENTREPRISES	MONTANT HT	MONTANT TTC
LOT 1 – DUVAL	19 989,12 €	23 986,94 €
LOT 2 – AMAND	- 6 560,10 €	- 7 872,12 €
LOT 3 – RETE	- 591,00 €	- 709,20 €
LOT 4 – LEPRETRE	- 791,48 €	- 949,78 €
	2 769,91 €	3 323,89 €
LOT 6 – GUERIN	- 339,56 €	- 407,47 €
LOT 7 - VELEC	57,00 €	68,40 €
Totaux	14 533,89 €	17 440,67 €

- **TS modification chauffage électrique**

ENTREPRISES	MONTANT HT	MONTANT TTC
LOT 4 – LEPRETRE	- 234,65 €	- 281,58 €
LOT 7 - VELEC	3 981,00 €	4 777,20 €
Totaux	3 746,35 €	4 495,62 €

- **TS modification chauffage vestiaires**

ENTREPRISES	MONTANT HT	MONTANT TTC
LOT 7 – VELEC	- 1 313,00 €	- 1 575,60 €
LOT 8 - LAFOSSE	6746, 85 €	8096,22 €
Totaux	5 433,85 €	6 520,62 €

Après en avoir délibéré et voté à l'unanimité, le conseil municipal valide l'avis favorable de la commission d'appels d'offres et autorise le Maire à signer les fiches de travaux modificatifs et avenants concernés.

2.2 – DOSSIER DE DEMANDE DE PERMIS DE CONSTRUIRE MODIFICATIF – HONORAIRES DE L'ARCHITECTE

Considérant l'élaboration d'un permis de construire modificatif par l'architecte Monsieur Piel, le Maire propose de valider la dépense d'un montant de 1000 € .

Après en avoir délibéré, le conseil municipal approuve et autorise le Maire à signer l'avenant correspondant.

3. REHABILITATION DU LOGEMENT, 2 RUE DU CHAPITRE

3.1 - DIAGNOSTIC AMIANTE, PLOMB, MISSION SPS ET AVIS SUR APD

Dans le cadre des travaux de réhabilitation du logement 2 rue du chapitre, le Maire indique que plusieurs cabinets ont été consultés et propose de retenir les devis moins disants.

Missions	nom du cabinet	prix HT
Amiante	Chevalier DIAG	120,00 €
Plomb	Chevalier DIAG	140,00 €
Xylophage	Chevalier DIAG	140,00 €
SPS	SOCOTEC	1 260,00 €,

soit un montant total de 1 660,00 € HT, 1 992 ,00 € TTC.

Le conseil municipal en avoir délibéré et voté à l'unanimité.approuve et autorise le Maire à passer commande. :

3.2 – AVANT PROJET DETAILLE

Le Maire présente l'avant- projet détaillé et élaboré par l'architecte Monsieur Didier BOSCHER et demande l'avis des membres du conseil municipal pour sa validation. Madame Le Gall attire l'attention sur la surface des pièces , notamment des chambres, inférieures aux normes en vigueur.

Le Maire rappelle le financement des travaux dans le cadre du contrat de territoire qui devront être débloqués au plus tard en mai 2019 et demande à Monsieur Chanteloup de décrire la nature des travaux par étage

.Après en avoir délibéré, le conseil municipal approuve et invite cependant le Maire à transmettre à l'architecte, Monsieur Boscher, les quelques modifications à apporter avant consultation des entreprises.

4. TRAVAUX DE FINITION RUE DU GUE SAINT NICOLAS

Le Maire rappelle qu'en séance du 10 septembre, il a été convenu de réunir les riverains de la rue du Gué Saint Nicolas le samedi 13 octobre pour les informer de l'aménagement du trottoir prévu par la collectivité et de la réfection du trottoir au droit de leur propriété restant à leur charge.

Monsieur Chanteloup ajoute que l'entreprise retenue prendra contact avec les propriétaires concernés pour établir le devis les concernant et éventuellement donner suite.

Deux devis sont présentés :

→ LEHODEY	7 200 € HT
→ HALLAIS	8 167,50 € HT ;

Après en avoir délibéré, le conseil municipal retient le devis de l'entreprise Lehodey et attend la décision des riverains pour autoriser le Maire à passer la commande.

5. QUESTIONS DIVERSES

1/ Filets pare ballons

Pour compléter la remise en état des filets pare ballons, le Maire indique qu'il convient de compléter le devis Concept Paysage approuvé le 10 septembre d'un montant de 580 € HT, soit 696 € TTC.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal approuve la dépense et autorise le Maire à passer la commande.

2/ Traceuse

Monsieur Chanteloup transmet la demande de l'association sportive Cérences pour l'achat d'une nouvelle traceuse avec fourniture peinture et présente deux devis :

• Districolor	1 110,60 € TTC
• Pruvost sports	562,80 € TTC.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal donne un avis favorable à la demande et au devis de l'entreprise Pruvost sports d'un montant de 562,80 € TTC.

3/ Honoraires architecte pour travaux à l'Ecole Jacques Prévert

Le Maire informe les membres du conseil municipal qu'il a reçu le solde des honoraires à payer pour les travaux au groupe scolaire d'un montant de 1 593,19 € TTC et propose une délibération modificative du budget comme suit :

Travaux école → compte 2313 64	+ 1 594 €
Réhabilitation du logement au-dessus médiathèque	- 1 594 €.

4/ Admission en non valeur

Conformément à la liste adressée par la trésorerie, le Maire indique qu'il convient de prévoir une admission en non valeur d'un montant de 86,92 € au compte 6541 sur le budget de la commune et pour 2018.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal approuve et charge le Maire de procéder aux écritures correspondantes

5/ Dotations diverses

• CEJ → inscription budgétaire 30 000 €	versé : 32 929,19 €
• Attribution Taxe Professionnelle 2017)	versé : 24 701,19 € (- 7 000 € par rapport à
• Droits de mutation	versé : 41 045,47 €
• Subvention jeunesse	

Le Maire informe les membres du conseil municipal qu'il a reçu la somme de 1000 € au titre des actions territoriales en faveur de la jeunesse avec pour thème « Le patrimoine cérençais d'hier et d'aujourd'hui via la photo et le numérique ».

Après en avoir délibéré et voté, le conseil municipal approuve le versement de la somme de 1000 € à l'association Familles Rurales.

6/ Produit des amendes de police

Le Maire précise qu'il a reçu la circulaire relative au produit des amendes de police et invite les membres du conseil municipal à réfléchir sur une éventuelle demande avec dépôt du dossier avant le 31 décembre 2018 et engagement de la collectivité à réaliser les travaux dans l'année 2019.

6/ Contrôle de branchements par SIBEO

Dans le cadre des futurs travaux de réhabilitation du réseau assainissement, il convient de confier le contrôle de 8 branchements à SIBEO pour un montant de 1 200 € HT et autoriser le Maire à signer la convention .

Après en avoir délibéré, le conseil municipal approuve et autorise le Maire à signer la convention.

7/ Service commun d'instruction du droit du sol par la communauté de Communes « Granville Terre et Mer » → convention

Le Maire rappelle aux membres du conseil municipal le coût d'un équivalent PC en 2015 à 180 € TTC réduit à 145 € TTC depuis le 1^{er} janvier 2017.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal autorise le Maire à signer l'avenant N°1 de la convention signée le 12 janvier 2015 proposant le coût d'un équivalent PC à 145 € TTC.

8/ Taxe aménagement

Le conseil municipal , après en avoir délibéré, décide le maintien du taux de la taxe aménagement à Cérences à 2 % pour l'année 2019.

9/ Mise à disposition partielle des locaux pour les besoins du R A M à la communauté de communes → convention

Le Maire informe les membres du conseil municipal qu'il a reçu une convention de mise à disposition partielle de locaux à l'usage du RAM – 16 Rue de l'Épinay, sur une durée de quatre ans du 1^{er} janvier 2017 au 31 décembre 2020.

Monsieur Bouchard confirme que cette mise à disposition n'est pas comptabilisée dans le dispositif de la CLECT .

Après en avoir délibéré, le conseil municipal approuve et autorise le Maire à signer la convention avec la communauté de communes « Granville Terre et Mer ».

10/ Equipement informatique à l'Ecole Jacques Prévert

Le Maire rappelle la décision favorable du conseil municipal pour poursuivre l'équipement en informatique de l'école Jacques Prévert avec inscription de la dépense au budget primitif 2018.

Il ajoute que la commune de Cérences est éligible au dispositif E N I R (Ecoles Numériques Innovantes et Ruralité) lancé par l'Education Nationale ouvrant droit à une subvention de 50 % sur une enveloppe budgétaire d'un minimum de 6 500 €.

Considérant cette opportunité budgétaire , le conseil municipal autorise le Maire à répondre à l'appel à projets ENIR et différer la commande du matériel en 2019.

11/ Fournitures scolaire pour Ecole Notre Dame

Après en avoir délibéré, le conseil municipal approuve le versement de la somme de 3328 € à l'OGEC Ecole Notre Dame correspondant au montant des fournitures scolaires attribuées par élève inscrit à la rentrée scolaire, soit 32 € x 104 élèves.

12/ Vente Joret / consorts Muntean

Suite à la vente de la propriété appartenant à Monsieur Joret d'une part et les consorts Muntean d'autre part, le Maire informe le conseil municipal que l'assiette du chemin au droit de la propriété de Monsieur Joret a été déplacée et qu'il convient de régulariser la situation et prévoir le déclassement de la partie du chemin concernée.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal donne son accord pour le déclassement du chemin après bornage à charge des consorts Muntean.

13/ Parcelle cadastrée AC 331 → propriété biens Famille Picot

Le Maire rappelle l'achat des biens Picot situés à proximité de l'école et ajoute qu'il a reçu une proposition pour l'achat de la parcelle cadastrée AC 331 située sous le porche rue de la Gare. Après en avoir délibéré, le conseil municipal renonce à la proposition et charge le Maire d'en faire part au vendeur.

14/ Donation d'un terrain

Le Maire donne lecture du courrier de quatre copropriétaires en indivision de terrains cadastrés H 79 et H 870 d'une superficie de 59 a 90 ca à proximité du lieu-dit 'Les Portes » proposant une donation à la collectivité.

Considérant le faible intérêt pour la collectivité, le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide de ne pas donner suite à la proposition et conseille aux copropriétaires de prendre contact avec les exploitants et riverains du terrain.

15/ Chemin du Tourneur

Le Maire informe les membres du conseil municipal que le bornage de la bande de terrain au droit de la parcelle cadastrée AD 400 en bordure de la RD 13 pour sécuriser le chemin de randonnée est réalisé et qu'il est en attente de la rédaction de l'acte notarié.

16/ Chemin du Violon

Le Maire rappelle la décision d'acquérir l'ensemble du chemin cadastré AE 55 et le bornage à notre charge dont le montant du devis GEOMAT s'élève à 2 850 € HT, soit 3 420 € TTC.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal approuve le devis et autorise le Maire à le signer.

17/ Administration et personnel communal :

• Protocole @CTES

Dans le cadre de la transmission électronique des actes soumis au contrôle de légalité et contrôle budgétaire, le Maire présente la convention type à signer entre le représentant de l'Etat et la commune de Cérences .

Après en avoir délibéré, le conseil municipal donne son accord et autorise le Maire à signer la convention.

• Heures supplémentaires

Après en avoir délibéré, le conseil municipal donne son accord pour payer à Madame Catherine Lardais 4H20, correspondant à des travaux réalisés pour la rentrée scolaire.

• Heures majorées de nuit

Après en avoir délibéré, le conseil municipal autorise le Maire à payer des heures majorées de nuit aux agents en fonction de leur activité professionnelle du 1^{er} janvier 2019 au 31 décembre 2019 avec état détaillé et visé.

• Protection sociale complémentaire

Le Maire rappelle le dispositif en vigueur depuis le 1^{er} janvier 2013 et propose d'actualiser le montant mensuel de la participation applicable au 1^{er} janvier 2019 comme suit :

- Agent : 24 €
- Conjoint : 15 €
- Enfant : 11 €.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal approuve la proposition.

• Création du poste adjoint administratif territorial principal 1^{ère} classe

Conformément à l'article 34 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organisme délibérant de la collectivité.

Il appartient au conseil municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services.

Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, notamment les articles 3-3 et 34,

Vu le décret 2015-1912 du 29 décembre 2015 portant diverses dispositions relatives aux agents contractuels de la fonction publique territoriale,

Considérant la nécessité de créer un emploi,

Le Maire propose la création d'un emploi d'adjoint administratif territorial principal de 1^{ère} classe, à

temps complet à compter du 1^{er} décembre 2018.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide la modification du tableau de l'emploi proposé et les crédits nécessaires à la rémunération seront inscrits au budget chapitre 012.

• Contrat à durée déterminée

Le Maire rappelle que Madame Vanessa ODE est en contrat à durée déterminée pour accroissement temporaire d'activité jusqu'au 31 décembre 2018 .

Suite au départ à la retraite d'un agent, attaché territorial – et après déclaration de vacance du poste près du centre de gestion, le Maire propose de conclure un nouveau contrat à durée déterminée justifié pour les besoins du service du 1^{er} janvier 2019 au 31 décembre 2021, sur la base de 35 heures hebdomadaires- sur le grade d'attaché territorial - indice brut 512, majoré 440.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal approuve la proposition et autorise le Maire à signer le contrat.

• Création du poste attaché territorial

Conformément à l'article 34 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organisme délibérant de la collectivité.

Il appartient au conseil municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services.

Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, notamment les articles 3-3 et 34,

Vu le décret 2015-1912 du 29 décembre 2015 portant diverses dispositions relatives aux agents contractuels de la fonction publique territoriale,

Considérant la nécessité de créer un emploi,

Le Maire propose la création d'un emploi d'attaché territorial, à temps complet à compter du 1^{er} janvier 2019.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide la modification du tableau de l'emploi proposé et les crédits nécessaires à la rémunération seront inscrits au budget chapitre 012.

• Complément Indemnitaire Annuel

Le Maire rappelle la décision du conseil municipal de mettre en place une prime pour un départ à la retraite d'un agent communal et propose de modifier le montant de référence de base pour le cadre d'emploi des attachés territoriaux à compter du 1 novembre 2018 comme suit :

C I A = 3 000 €.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal approuve la modification.

• Régie aire camping car

Le Maire informe les membres du conseil municipal que Monsieur et Madame Girard , boulangers à Cérences sont dépositaires des jetons.

• Indemnités trésorier

Après en avoir délibéré, le conseil municipal donne son accord pour verser à Madame Martine Porter l'indemnité de conseil de l'exercice 2018, soit la somme de 534,16 €.

• Tickets kadéos

Monsieur Bouchard propose de reconduire l'opération « remise de tickets kadéos » au personnel communal pour les fêtes de Noël, et après en avoir délibéré, le conseil municipal approuve la commande et autorise le Maire à payer la facture correspondante.

18/ Renouvellement carte achat public

Le Maire indique que le contrat du service Carte Achat Public arrive à échéance en février 2019 et considérant l'intérêt du règlement à distance, Monsieur Bouchard propose le renouvellement dans les mêmes conditions et suivant une cotisation de 50 €.

Après en avoir délibéré et voté à l'unanimité, le conseil municipal approuve et autorise le Maire à signer la convention.

19 / Réforme taxe de séjour → classement du gîte communal

Le Maire informe les membres du conseil municipal de l'application de la réforme de la taxe de séjour applicable au 1^{er} janvier 2019 instituant une nouvelle taxe de 4,4% par personne et par nuitée limitée à 2,30 € pour les hébergements non classés.

Il ajoute que la collectivité, en qualité d'hébergeur, est donc concernée pour le gîte communal labellisé et propose son classement.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal approuve le classement du gîte pour une durée de 5 ans à compter du 1^{er} janvier 2019 et pour un coût de 200€

20/ Approbation RPQS 2016 + 2017

Le Maire présente les RPQS 2016 et 2017 aux membres du conseil municipal pour approbation.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal approuve les documents avant transmission au service SATESE du conseil départemental.

21/ DIVERS

• Bilan sur la destruction des nids de frelons asiatiques

Le Maire précise qu'au 7 novembre, nous comptabilisons 20 interventions pour une dépense de 1 463,50 €.

• Impayés cantine

Le montant restant à récupérer sur les années 2016, 2017 et 2018 s'élève à 4 649,45 € sur un montant total de 11 195,02 €.

• Rallye régional des Salines

Le conseil municipal donne un avis favorable au rallye régional des Salines prévu les 13 et 14 avril 2019.

• Téléthon

Le Maire renouvelle la demande de Monsieur Colin pour une demande de subvention, indique son passage le 6 décembre à Cérences et propose une mobilisation des associations en faveur du téléthon.

Le conseil municipal ne donne pas suite à la demande de subvention, laissant à chacun de répondre personnellement.

Il ajoute la participation du jardin de la méditation le 5 décembre de 14 H à 20 H.

• Animations

- Soirée dansante Pink and Black du CCAI le 17 novembre
- Pose décoration de Noël 1^{ère} semaine de décembre.

• Remerciements

- Madame Bernachot pour le repas et les fleurs du banquet des chevaux blancs,
- Adjudant Chef Dimitri Duhamel pour la participation au projet de stèle commémorative.

• Aire camping car

Le Maire transmet aux élus les compliments des camping caristes pour l'aire du camping car du lavoir et de son bon entretien.

• Divers

- Cérémonie du 11 novembre

Le Maire détaille le déroulement des animations et de la cérémonie.

- Fermeture de la déchetterie à Bréhal prévue janvier 2019 pour travaux.
- Il est noté une mauvaise distribution du bulletin municipal
- Monsieur Quinette attire l'attention sur le terrain restant disponible pour le cimetière et note des dégradations sur le parquet dans l'église.